Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le 06/12/2023
ID : 048-284800026-20231206-2023_116-AR

CDG48
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOZÈRE

ARRETE n°2023_116

Portant nomination de correcteurs des épreuves orales aux concours externe, interne et 3ème concours d'agent de maîtrise territorial - Spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » Session 2023

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, ;

Vu le décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté n° 2022_158 du 28 juillet 2022 Portant ouverture des concours externe, interne et 3ème concours pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial - Spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » - SESSION 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023_107 du 31 octobre 2023 portant liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Vu le procès-verbal de désignation des représentants du personnel aux jurys des concours territoriaux ouverts de catégorie C par le Centre de gestion pour l'année 2023 du 10 janvier 2023 ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le 06/12/2023
ID : 048-284800026-20231206-2023_116-AR

ARRETE :

ARTICLE 1 – Composition du jury

Est nommée comme correctrice des épreuves orales aux concours externe, interne et 3ème voie pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial dans la spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » la personne suivante :

Membres	Nom	Qualité
Collège des fonctionnaires	Méryl RIMANI	Technicien Principal 2ème Classe Directrice des affaires générales Hérault Energies (34)

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 30 novembre 2023

Le Président,

Laurent SUAU

CENTRE DE GESTION * LOZERE * FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE